

Nantes, le 17 décembre 2018

Transports scolaires / Mayenne

Nouveau tarif pour les transports scolaires : dispositif d'accompagnement pour les familles mayennaises

« La Région a choisi d'harmoniser, dès la rentrée 2019, les tarifs des transports scolaires dont elle a la compétence depuis septembre 2017. Ce nouveau tarif unique de 110 € par an par enfant va permettre à 9 familles ligériennes sur 10 de bénéficier d'un tarif plus avantageux. Nous attachons, en effet, une grande importance au maintien du pouvoir d'achat de tous les Ligériens. Pour les familles mayennaises qui bénéficiaient d'un tarif historiquement bas, nous proposons un dispositif d'accompagnement exceptionnel », déclare Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

En Mayenne, le tarif des transports scolaires était exceptionnellement bas, à 70 € pour le premier enfant transporté, loin de ceux pratiqués dans les autres départements ligériens pouvant atteindre jusqu'à 200 € par an par enfant.

« Au-delà de l'obligation d'harmonisation qui nous est imposée dans le cadre de la loi NOTRe, nous portons un objectif de simplification et d'égalité de traitement entre tous les usagers ligériens des transports scolaires régionaux. 110€ est le tarif le plus bas que la Région pouvait établir pour proposer un tarif plus avantageux tout en étant soutenable par la collectivité qui investit 4,5 M€ pour cette nouvelle tarification. », précise Roch Brancour, vice-président chargé des transports.

Après consultation des parties prenantes du transport scolaire en Mayenne, la Région propose d'accompagner les familles mayennaises en mobilisant une aide de près de 970 000 € pour aménager la mise en place du nouveau tarif. Cette aide régionale sera dégressive sur 3 ans, avec un reste à charge pour les familles mayennaises détaillé comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Aide de la Région 1 ^{er} enfant	30 €	20 €	10 €	0 €
Reste à charge famille pour 1 enfant	80 €	90 €	100 €	110 €
Aide de la Région 2 ^{ème} enfant	55 €	40 €	20 €	0 €
Reste à charge famille pour 2 enfants	135 €	160 €	190 €	220 €
Reste à charge famille pour le 3 ^{ème} enfant transporté et suivants	0 €	0 €	0 €	0 €
Enfant en RPI	55 €	55 €	55 €	55 €

Les familles mayennaises bénéficieront, comme toutes les familles ligériennes, de l'abonnement en RPI à demi-tarif, soit 55 €, et de la gratuité à partir du 3^{ème} enfant transporté.

Cette nouvelle tarification s'accompagnera pour tous de conditions de paiement plus avantageuses qu'aujourd'hui avec possibilité de payer en 3 fois. Elle sera désormais applicable aux internes et aux apprentis ligériens qui ne bénéficiaient pas jusqu'à maintenant de tarifs subventionnés.

Enfin, la Région expérimentera en Mayenne l'ouverture de ses lignes d'autocars régulières aux abonnés scolaires pendant les week-ends et les périodes de vacances scolaires.

Chaque famille recevra en janvier un courrier de la Région pour lui préciser toutes ces nouveautés qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2019.

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97